

# Haut-Rhin: une plainte pour négligence déposée contre l'école Steiner de Wintzenheim, après des faits de viols

le 27/10/2023 à 18:37

INFO BFM Alsace - Une plainte pour négligence a été déposée en août dernier contre l'école Steiner de Wintzenheim. Une famille rapporte des faits de viols sur leur fille de quatre ans par plusieurs enfants et met en cause la surveillance de l'établissement.

[L'école Steiner](#) Mathias-Grünewald accusée de négligence à Wintzenheim. Selon les informations de BFM Alsace, une plainte a été déposée à l'encontre de l'école, après des faits de viols sur une enfant de quatre ans au sein de l'école.

D'après plusieurs auditions d'enquête que BFM Alsace a pu consulter, la petite fille aurait été la victime des agissements d'autres enfants du jardin de l'école.

Au retour de sa journée aux jardins d'enfants de l'école Mathias-Grünewald, le 18 octobre 2022, la petite Agnès\* se plaint de douleur à l'entre-jambes. Questionnée par sa mère, l'enfant décrit une scène d'agression sexuelle dont elle aurait été victime dans la cour de l'école, la journée même. Alors qu'elle refuse de se déshabiller sur ordre de deux autres enfants, la petite se voit retirer ses vêtements de force et introduire un bâton à l'intérieur de son vagin.

## Des séquelles psychologiques

Ce soir-là, Agnès est emmenée aux urgences pédiatriques pour être auscultée. Plusieurs échanges avec la direction, le médecin scolaire et la personne responsable le jour des faits suivront suite au signalement

effectué par la mère à l'équipe pédagogique. Une main courante est alors déposée. La petite fille garde des séquelles psychologiques et réclame notamment à garder ses vêtements lors du coucher.

Plusieurs mois plus tard, en juin 2023, la petite fille aurait à nouveau été victime de faits s'apparentant à un viol, d'après une audition de gendarmerie que nous avons pu consulter. Cette fois-ci, le document mentionne l'introduction d'un bâton dans l'anus de la petite fille par deux autres enfants de l'établissement.

Ces nouveaux faits donnent lieu à un nouvel échange entre les parents d'Agnès, la directrice adjointe de l'école et la "jardinière" (équivalent d'une assistante maternelle au sein des écoles Steiner), responsable des enfants lors de l'agression. Ce n'est que 12 jours après l'incident que la directrice de l'établissement prendra contact avec les parents de la victime, selon les propos retranscrits dans l'audition de gendarmerie.

## **Le nombre d'encadrants insuffisant?**

De son côté la mère d'Agnès porte plainte pour négligence contre l'école estimant notamment que le nombre réglementaire d'encadrants n'était pas réuni lors de l'agression de sa fille en juin 2023.

Sollicitée par la rédaction de BFM Alsace, la direction de l'école assure que "ce dossier impliquant des enfants de 4 ans, a été suivi avec rigueur, selon toutes les procédures requises pour un établissement d'accueil de jeunes enfants et en relation avec les interlocuteurs institutionnels". La direction cite la Protection maternelle et infantile (PMI), ainsi la Cellule de recueil des informations préoccupantes (CRIP) mais aussi la puéricultrice de secteur, la police de Colmar et le médecin scolaire.

Et d'ajouter: "Ces événements ont donné lieu à de nombreux entretiens, avec la famille, l'équipe pédagogique, le médecin scolaire, une assistante sociale de secteur. La situation a été gérée et accompagnée conjointement avec l'aide du médecin référent et des services sociaux départementaux". La direction indique par ailleurs rester "à disposition

des autorités pour toute enquête complémentaire".

## Une autre plainte pour dénonciation calomnieuse

Dans cette affaire, la mère d'Agnès a par ailleurs déposé une seconde plainte pour dénonciation calomnieuse. Peu avant sa première plainte pour négligence (et non pas peu après, comme nous l'indiquions par erreur dans une première version de cet article), la famille d'Agnès a été visée par un signalement de situation préoccupante anonyme, transmis à la PMI de Colmar. Une procédure qui, à notre connaissance, n'a donné suite à aucun contrôle.

Mais la concomitance de ce signalement avec la plainte contre l'école interroge. D'autant qu'en juin 2023, des parents ayant déposé plainte pour mise en danger d'autrui contre l'école ont aussi fait l'objet d'un signalement similaire auprès de la CRIP de la Collectivité européenne d'Alsace, l'examen effectué par la cellule n'avait conclu à aucune mesure au sein de cette famille.

Interrogé à ce propos, Nicolas Matt vice-président de la CeA en charge de la protection de l'enfance déplore 45% de signalements frauduleux auprès des services de la collectivité. Il plaide d'ailleurs pour la levée de l'anonymat des signalements aux yeux de l'institution.

Contacté, le parquet de Colmar confirme que des investigations sont en cours s'agissant de l'école Mathias-Grünewald, au sujet de deux plaintes relatives à des faits de mise en danger d'autrui. Plaintes qui faisaient suite à la constitution [d'un feu en salle de classe par une professeure de chimie](#) ayant réclamé que les élèves inhalent la fumée dégagée en juin dernier.



**ALERTE INFO -** Football : le Racing Club de Strasbourg et Frédéric Antonetti ont mis fin à leur collaboration "d'un commun accord" (Communiqué)



**ALERTE INFO -** Football : le Racing Club de Strasbourg et Frédéric Antonetti ont mis fin à leur collaboration "d'un commun accord" (Communiqué)

D'après les documents que nous avons pu consulter, les faits dont la petite Agnès aurait été victime ont été ajoutés à ce dossier.

**\*prénom modifié**